

# Ici et ailleurs

## Ordre judiciaire

Mme **Dogné, I.**, stagiaire judiciaire dans l'arrondissement judiciaire de Liège, est nommée substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Verviers;

## Désignations

M. **José Desiron**, directeur général adjoint honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère non confessionnel. M. **Jacques Wilkin**, directeur d'administration honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel.

## Attention au retour de bâton.

Après les flics à la maternelle, les flics à l'assaut des cars scolaires à la recherche de cannabis.

Lundi matin, 850 lycéens de Questembert (Morbihan) sont tombés dans un piège tendu par le proviseur de leur lycée avec la collaboration de la police, de la gendarmerie et des douanes. Entre 7h 15 et 8 h, quinze autocars de ramassage scolaire ont été contrôlés par une trentaine de gendarmes et de douaniers, accompagnés d'un chien. 850 élèves

traités comme des délinquants, sommés de poser les mains sur le siège de devant et de ne plus bouger.

Bilan de cette sinistre pitrerie gendarmesque : 12 grammes d'herbe et une boulette de cannabis.

## Camps de rétention ...

L'idée de proposer de l'argent aux pays maghrébins pour qu'ils créent des centres de rétention où seraient enfermés les migrants clandestins fait peu à peu son chemin (après avoir soulevé un tollé il y a un an à peine). Officiellement, c'est pour éviter que les clandestins ne viennent mourir sur les côtes espagnoles ou italiennes. Surtout si c'est diffusé dans les journaux télévisés, à l'heure du dîner (de quoi couper l'appétit). "Payons pour les centres où ces pauvres gens seront logés pour ne pas venir mourir sur nos plages".

## ... on délocalise

Le problème c'est que ces centres ne fonctionnent jamais. On l'a parfaitement vu à Sangatte, en France, un pays bien plus riche que n'importe quel pays maghrébin. Ce centre de rétention était destiné à protéger malgré eux les candidats à l'émigration en Grande-Bretagne. Malgré tous les moyens financiers ou humains, Sangatte est devenu un

chancre de honte, montré du doigt et publiquement condamné par tous. La délocalisation donnera de nouveaux Sangatte, peut-être en plus honteux, en plus scandaleux. Sangatte n'a pas empêché les gens d'essayer d'aller en Angleterre ; les futurs centres n'empêcheront pas les gens d'essayer de venir en Europe. C'est une très mauvaise idée, qu'il faut combattre avec énergie.

## Objectivons

En Italie, la Ligue du Nord hausse le ton après les débarquements de Lampedusa (qui est pire qu'un Sangatte) et parle d'une "véritable invasion". Le ministre des Réformes Roberto Calderoli appelle à "bloquer les embarcations en haute mer, refaire leur plein de carburant et les contraindre à faire demi-tour". Non sans un certain agacement, le ministre de l'Intérieur Beppe Pisanu rétorque que les débarquements sont moindres que les années précédentes. De 23.719 en 2002 et 14.331 l'an dernier, ils sont passés à 9.464 cette année. Près de 400 de moins que l'an dernier à la même époque.

## Décrochage scolaire en chiffres...

"N. Demayer a, durant cette année, collecté pour le CPEONS les chiffres relatifs aux exclusions d'élèves durant l'année 2002-

2003. Sur 313 élèves exclus en cours d'année (...) 176 réinscriptions ont été signalées : 64 dans le réseau des communes et des provinces, 60 dans le libre, 52 dans une école de la Communauté française et 11 dans les Classes moyennes. On constate donc que 137 élèves ne sont plus répertoriés. Que sont-ils devenus ? On peut distinguer ceux qui n'ont tout simplement «pas accepté les propositions de réinscription qui leur étaient faites par le PO, par le réseau (sa commission de réinscription) ou même par la Communauté» ; les élèves qui «ne remplissent pas les conditions minimales de réinscription (orientation claire et volonté de changer de comportement)» ; les élèves orientés vers des «Sas» ou des services de l'aide à la jeunesse ; les exclusions tardives (à partir des vacances de Pâques) pour lesquelles une réinsertion scolaire est difficilement concrétisable et, enfin, 80 élèves «majeurs ou presque» qui se trouvent de fait hors du champ scolaire ... sans diplôme. (Alter Educ, n° 86, p. 625 et 626).

## ... démonstration ou...

On savait que certaines commissions de réinscription ont la fâcheuse tendance à ne s'occuper que des situations faciles. Ici, avec cette interview, on a l'aveu : 1. Le CEPEONS réoriente plus de deux tiers des réinscriptions

vers les autres réseaux (alors que le premier but était bien de recaser les élèves dans son propre réseau) ; 2. Pour d'aucuns, quand on devient majeur, on perd le droit à l'inscription ; 3. Quarante trois pour-cent des élèves ne sont pas recasés (ce qui nous fait un bien piètre score !).

### ... avec d'incompétence ?

Mais le plus édifiant n'est-il pas qu'il faille maintenant «remplir les conditions minimales de réinscription» pour être admis à l'école. En d'autres termes, il faudrait créer une école pour apprendre à aller à l'école. Mais Bon Dieu, sommes-nous bêtes ? C'était ça l'école des caïds ! Retenons encore que, tant qu'à se faire virer de l'école, autant le faire à temps. Un renvoi tardif équivaut à une perte d'année scolaire (ou pire si on est presque majeur). Tenons le nous pour dit : les commissions de réinscription participent activement à l'éradication des élèves indésirables des écoles.

### Analyse d'impact

Le décret «discriminations positives» a prévu un plan d'évaluation et de suivi des discriminations positives pour les années 2004 à 2006. Il vise les objectifs suivants : 1° analyser l'impact des politiques de discrimination positive sur les trajectoires et les résultats d'élèves; 2° évaluer les effets de système, notamment les effets d'image sur les écoles, les effets de transfert de population scolaire et les effets sur le corps enseignant; 3° analyser les processus de mise en oeuvre des projets; 4° examiner le fonctionnement des structures d'encadrement et d'accompagnement des politiques de discrimination positive; 5° évaluer les mécanismes fondant l'octroi des moyens. (AGCF 9/06/04). Il ne manque plus que l'évaluation du fonctionnement des commissions de réinscription.

### Aide à la jeunesse à Bruxelles en ligne...

«Bruxelles sous la loupe», le magazine social de Bruxelles présente l'Aide à la jeunesse à Bruxelles (également mis en ligne sur [www.cdcs.irisnet.be](http://www.cdcs.irisnet.be)). À Bruxelles, la thématique de l'aide à la jeunesse est sensible et complexe mais aussi brûlante d'actualité, tant au niveau fédéral avec les travaux de réforme de la loi relative à la protection de la jeunesse visant une modernisation du volet protectionnel du droit de la jeunesse, qu'au niveau régional bruxellois avec le vote le 29 avril dernier – après 15 ans d'attente – de l'ordonnance relative à l'aide à la jeunesse.

### ... mais pas encore applicable

Cette ordonnance, le jour où elle sera jumelée à un accord de coopération entre la Communauté française, flamande et la Commission communautaire commune (CCC) permettra de mettre fin à la disparité de traitement des jeunes bruxellois en difficulté qui ressortissaient encore jusqu'ici par défaut à la loi du 8 avril 1965, qui ne connaît pas le régime de subsidiarité de l'intervention judiciaire contraignante par rapport à l'aide volontaire contrairement à leurs homologues wallons et flamands qui évitent – depuis de nombreuses années déjà – la judiciarisation systématique de leur situation. La CCC dispose désormais de sa propre législation stoppant ainsi la situation de non droit pour une série de jeunes bruxellois, le droit des jeunes et la déjudiciarisation de leurs dossiers étant des enjeux essentiels.

### Pour comprendre Bruxelles

L'objectif de ce magazine, publié par l'A.S.B.L. Centre de Documentation et de Coordination so-

ciales (CDCS), est de familiariser les parlementaires, mandataires politiques, professionnels de l'action sociale urbaine, journalistes, mais aussi tout citoyen intéressé, aux législations et à la réalité de chacune des communautés et du bicommunautaire dans les différents secteurs du social et de la santé. En matière d'aide à la jeunesse, cette familiarisation aux réalités spécifiques de chacune des communautés est indispensable vu la complexité de la construction institutionnelle bruxelloise.

### Tous les moyens ...

Si en Italie, les étrangers débarquant sur l'île de Lampedusa sont rapatriés sans même avoir eu l'occasion de formuler une demande d'asile (et donc en contradiction flagrante avec la Convention de Genève), en Belgique, les projets de réforme du Conseil d'État visent à limiter encore les possibilités de recours. Si le projet est approuvé, seuls les avocats ayant 10 ans de barreau pourront encore défendre les étrangers (d'où une augmentation des difficultés pour obtenir un avocat notamment dans le cadre de l'aide juridique gratuite). De même, la suppression des procédures en suspension est également envisagée.

### ... sont bons ...

La L.D.H. (Ligue des droits de l'homme) et l'O.B.F.G. (Ordre des barreaux francophones et germanophones) dénoncent ces projets dont le véritable objectif est d'accroître la différence de traitement déjà constatée, pour en conforter le caractère discriminatoire. Le discours officiel selon lequel l'objectif serait la réduction de l'arriéré du Conseil d'État est évidemment une bien piètre justification. On ne lutte pas contre l'arriéré sans en déterminer les causes, sans consentir des dépenses nouvelles en moyens humains et matériels. La Ligue constate

qu'une fois encore, s'agissant de la politique des étrangers, les responsables politiques entendent se focaliser sur une obligation de résultat statistique sans se soucier du contenu des réformes mises en oeuvre et des considérables incidences humaines.

### ... pour justifier la fin

En cette matière, le Gouvernement nous aura habitués à restreindre de plus en plus les droits des étrangers sous prétexte de limiter les abus. Dans ces débats, pas un mot des dysfonctionnements des institutions (en particulier de l'Office des étrangers lui-même) ni même d'une analyse des raisons pour lesquelles ces personnes sont amenées à chercher refuge chez nous.

### Le temps des assassins (X<sup>ème</sup> édition)

Le «suicide» (une nouvelle expertise à remis en cause cette thèse officielle) d'un étranger dans le centre pour illégaux de Merksplas le 8 septembre dernier a, une fois de plus, remis en lumière les conditions de détention dans ces camps. Il a passé plus de six mois, dans un lieu où il n'y a que des chambres communes (40 personnes par salle) sans activités, une quasi absence d'assistance psychologique (une psychologue pour 110 détenus). Quelqu'un de fragile psychologiquement (et on le serait à moins) n'ayant pratiquement pas de visites (vu la difficulté d'accéder à ce centre et les horaires réduits de visite) ne peut pas tenir le coup. Pas besoin de longues expertises pour le démontrer. Toutes les personnes qui ont permis cet enfermement portent une responsabilité directe dans ce décès. Il faudra bien qu'un jour on exige des comptes.